



# PRÉFET DE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Discours de Jérôme Filippini, Préfet de La Réunion**

**Commémoration de l'histoire des enfants réunionnais dits de la Creuse**

**Saint-Denis – 5 décembre 2020**

**Seul le prononcé fait foi**

Madame la ministre, maire de Saint-Denis,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Madame la présidente du conseil régional,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les ex-mineurs, dits « enfants de la Creuse », et vos familles,

Mesdames et Messieurs les présidents d'association,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire n'a pas permis de commémorer cet évènement dont le dernier rassemblement date de 2020, en présence de mon prédécesseur, Jacques Billant.

Comme lui, je veux dire l'honneur, mais aussi la profonde émotion qui m'étreint au moment où je m'exprime devant vous, comme représentant de l'État, en cette journée internationale des droits de l'enfant, pour rendre hommage et justice au 2015 jeunes réunionnais transplantés contre leur gré et celui de leurs familles entre 1962 et 1984.

L'histoire dramatique et tellement ambivalente charrie avec le temps son lot d'interprétations, les unes personnelles, d'autres plus politiques, d'autres encore scientifiques, toutes chargées de sincérité et de sensibilité. Mais, quelles que soient ces interprétations, rien ne doit conduire à oublier ce qui s'est passé.

**Et tout doit être fait pour conserver la mémoire, pour apaiser les douleurs et surtout pour éviter que se reproduisent de tels actes.**

Après celles et ceux qui m'ont précédé, je ne reviendrai pas sur les faits historiques. Ces faits sont maintenant remarquablement documentés par des travaux scientifiques d'une grande rigueur, notamment grâce au rapport de la commission d'experts, lourd de 690 pages, remis en 2018. Ils sont aussi accessibles à tous ceux qui, sans lire le rapport, souhaiteraient accéder à la compréhension de ce qui s'est passé, grâce au petit ouvrage des mêmes experts, Wilfrid Bertile, Prosper Eve, Gilles Gauvin et Philippe Vitale : « Les enfants de la Creuse, Idées reçues sur la transplantation des mineurs de La Réunion en France ». Cet ouvrage est un véritable antidote contre l'ignorance, un travail rigoureux et courageux de déconstruction d'idées fausses ou excessives, et au fond une invitation à se projeter dans l'avenir. C'est d'ailleurs le dernier mot de leur ouvrage, que je me permets de citer : « Le temps est venu, en comprenant mieux l'Histoire, d'arriver à assumer le passé pour construire l'avenir ».

Ce travail de mémoire, porté par les associations, par les transplantés, par leurs enfants et leurs familles, documenté et facilité par le travail des historiens et l'accès, si imparfait, à des archives dispersées et incomplètes, n'est pas fini. Il ne le sera sans doute jamais. Mais nous devons tout faire pour le favoriser. C'est l'engagement que l'État a pris depuis plusieurs années, et je m'emploierai pour ma part, dans mes fonctions de préfet de La Réunion, à le tenir.

Ce travail de mémoire est aussi nourri et enrichi par des initiatives comme la vôtre, ce jour, et je veux vous en féliciter. La mémoire est aussi complétée par des actes de création artistique, littéraire, graphique, qui ouvrent la voie à la curiosité, à l'empathie et donc à la volonté de savoir. C'est cet effet qu'a eu pour moi la lecture du livre de Jean-François Samlong, « Un soleil en exil », ou de la si émouvante BD de Tehem, « Piments Zoizos ».

### **Conserver la mémoire, mais aussi apaiser les douleurs.**

C'est sans doute le plus difficile. Pour chacune et chacun des 2015 enfants réunionnais déplacés, il n'y a pas un seul vécu, une expérience unique, mais des histoires parfois très dissemblables, des plus épouvantables jusqu'au moins traumatiques. Apaiser les douleurs, c'est permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'accéder à leur histoire, mais aussi d'être reconnus et entendus.

Il fallait des actes symboliques, ils ont eu lieu : grâce aux premières mobilisations ; grâce au travail que vous avez conduit à l'Assemblée nationale, Madame la ministre ; grâce à la reconnaissance officielle par le Président de la République, le 7 novembre 2017, d'une faute de l'État.

Il fallait des lieux de mémoire, ils existent désormais, avec la statue des enfants à l'aéroport de Roland Garros, avec la plaque posée à l'aéroport d'Orly en février dernier en présence de MM. Sébastien Lecornu, ministre des outre-mer, et Adrien Taquet, ministre chargé de l'enfance et de la famille ; ou encore la création d'un centre de mémoire et de recherche à Guéret dans la Creuse.

Mais il fallait et il faut encore un accompagnement psychologique pour les transplantés qui le souhaitent, et je forme le vœu que cette réponse soit durablement offerte à celles et ceux qui en ont besoin. C'est le devoir de la Nation envers ses enfants.

### **Conserver la mémoire, apaiser les douleurs, mais aussi tout faire pour éviter que de tels actes se reproduisent à l'avenir.**

Les experts de la commission sur les enfants de la Creuse l'ont bien démontré : l'attitude qu'ont eue, entre 1962 et 1984, les institutions à l'égard des 2015 enfants transplantés, cette attitude était la

marque d'une « utopie funeste » aux multiples visages, celle du populationnisme des années cinquante et soixante, celle de l'hygiénisme et d'une certaine vision de l'aide sociale à l'enfance qui considérait l'enfant comme l'objet d'une politique publique et non comme le sujet de son propre destin.

Pour citer encore M. Bertile et ses co-auteurs, « A cette époque, le regard porté sur l'enfant différait de ce qu'il est devenu aujourd'hui. L'enfant était alors en situation d'incapacité juridique, objet et non sujet du droit. Aujourd'hui, il a des droits, étant considéré comme un être vulnérable que la société a le devoir de protéger ». Le traitement qu'ont connu les 2015 enfants réunionnais, c'est aussi le traitement que beaucoup d'autres enfants français ont connu, au nom d'une vision de l'aide sociale qui confondait parfois enfance en danger, enfance surveillée, parentalité fragile et parentalité toxique.

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, et je veux à cette occasion saluer tous les professionnels de l'action pour l'enfance qui oeuvrent, ici à La Réunion comme partout sur le territoire de la République, pour protéger, éduquer et rendre acteurs de leur propre destin les enfants qui leur sont confiés.

Nous n'en sommes plus là mais nous devons rester vigilants, et c'est sans doute le legs, la flamme vivante que nous transmettent les enfants de la Creuse.

Lorsque nous, décideurs publics, agissons avec conviction, prenons garde à l'intérêt de chacune des personnes concernées par notre action. Lorsque nous, décideurs publics, pensons qu'une décision est bonne à prendre, prenons garde à l'impact de ces décisions, et avant même de les prendre, veillons à entendre la parole de celles et ceux que nous voulons aider. Et lorsque nous, acteurs institutionnels, agissons pour l'enfance, souvenons-nous que ces enfants sont des personnes, tissées de relations même fragiles et parfois problématiques, et non seulement des objets de politiques publiques.

Conserver la mémoire, apaiser les douleurs, tout faire pour éviter que de tels actes se reproduisent à l'avenir. C'est ce à quoi votre belle initiative de ce jour peut servir. C'est ce à quoi nous devons, collectivement, nous engager. Je veux vous dire encore une fois, en tant que représentant de l'État, combien je m'associe à cet engagement.

Je veux dire, au nom de l'État, à tous les ex-mineurs déracinés que je m'associe à votre traumatisme et à vos souffrances.

Et aux responsables politiques et institutionnels, je veux dire que ce travail collectif réalisé sans fards, sans complaisance et avec justesse nous rend dignes.

**Ce travail est fondamental pour les enfants transplantés, il l'est pour La Réunion, et il l'est bien sûr pour notre nation commune, la France tout entière. Ce travail nous oblige et il nous relie indéfectiblement, pour longtemps encore.**

Je vous remercie.